



JOURNALEKAT

La lettre d'information des adhérents de l'association Jangalekat * n° 33 / mai 2019
« pour un coup de pouce à l'école sénégalaise »

Après avoir joyeusement célébré les vingt ans de Jangalekat, en novembre 2018 au cours d'une superbe soirée festive, voilà le premier Jangalekat 2019. Numéro riche en informations et nouvelles plus que fraîches, car nos deux globe-trotters Cécile et Jacques reviennent d'un nouveau séjour au pays de la Téranga .

L'éducation des tout petits est au cœur de nos préoccupations actuelles, là-bas comme ici, et le débat est fondé et bien entendu houleux ... !

Au Sénégal, l'heure est au constat : le budget alloué par l'État à l'enseignement privé est énorme alors que l'école publique manque considérablement de moyens. (voir extraits de l'article du « MondeAfrique », page 7)

A Ndangane, les écoles publiques (Primaires et Maternelles) subissent quelques baisses d'effectif, sans doute à cause d'une école privée dont les activités se développent depuis 2015.

En France, notre ministre de l'Éducation Nationale, en rendant l'école obligatoire dès 3 ans, pourrait amener l'État à financer les écoles privées, avec le risque d'empiéter sur le budget dédié à l'école maternelle publique...

La concurrence public/privé pourrait donc être renforcée et débutée dès la maternelle !

Mais soutenir le développement du privé, n'est-ce pas accélérer une éducation à deux vitesses ?

Cependant, à la Case des Tout-Petits de N'Dangane, une troisième classe sera construite, par une ONG, afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions, une trentaine d'élèves supplémentaires et l'école primaire espère obtenir le financement pour sa 12ème et dernière classe, permettant de supprimer l'utilisation d'abri en tiges de mil !

Tant mieux pour "nos chers petits" N'Danganois (Tiens ? Mais comment dit-on d'ailleurs ???) qui auront davantage de place pour travailler et s'épanouir.

Vous l'aurez compris, dans ce n°33, une grande part sera dédiée aux différents comptes-rendus de "mission" de Cécile et Jacques.

Mais vous aurez également le plaisir de parcourir différents articles sur l'actualité et la santé au Sénégal.

Je vous souhaite à tous, cher-e-s adhérent-e-s, une excellente lecture.

Jangalekatement.

Laure



Le 19 mars 2019, à la Case des Tout Petits de Ndangane séquence "graphisme" sur les ardoises, avec application !

Au sommaire de ce numéro :

- > Séjour à Ndangane, riches en rencontres (pages de 2 à 6)
- > Revue de presse sénégalaise :
 - * Une éducation à deux vitesses ? (page 7)
 - * Revalorisation du SMIG (page 8)
 - * Inauguration du Musée des civilisations noires (page 8)
 - * Sénégal & Gambie, ensemble contre le palu ! (page 9)
 - * De la dépénalisation de l'avortement (page 9 à 10)
- > Si l'on parlait un peu adhésions et dons ? (page 11)
- > Quelques photos, pour le plaisir des yeux ! (page 12)



Le *Jangalekat* est une publication de l'association Jangalekat

Prix : 2 € - 1300 F CFA

« pour un coup de pouce à l'école sénégalaise »

Association Jangalekat

61 avenue Paul Santy, 69008 LYON

courriel : jangalekat@gmail.com

site web : <http://jangalekat.free.fr>



Comme d'habitude, joignant l'utile à l'agréable, avec les partenaires et bénéficiaires locaux des actions de Jángalelat, les palabres et réunions ont rythmé le séjour de Cécile et Jacques, à Ndangane au mois de mars. Les "missions" ont été discutées et préparées en réunion d'équipe en janvier, d'autant que les dernières rencontres de ce type, dataient d'avril 2017 ! Ils vous livrent le résumé de leur vécu.

🌍 La Case des Tout-Petits (CTP)

Lors des quatre visites effectuées, sur 55 inscrits, 40 à 45 enfants sont présents avec Seynabou et Diogope, rien d'anormal. Par contre, cette année l'augmentation constante du nombre d'élèves est stoppée, ils sont 10 inscrits de moins que l'an dernier. Seynabou est contrariée et dit ne pas savoir pourquoi !



Lors de certaines séquences "graphisme", tour à tour les enfants viennent au tableau, Seynabou et/ou Diogope guident la main des plus petits, qui regagnent ensuite la natte, sous des applaudissements !

Pour la séquence goûter, c'est Diogope, l'aide-animatrice, qui s'en charge.



Elle assure lavage des mains, puis ouvre les divers emballages de gâteaux apportés par les enfants, veillant à ce qu'ils les jettent dans la poubelle. Lorsque le dernier a fini de goûter et rejoint les autres dans la cour, elle balaye les miettes tombées sur la natte.

Toutes deux ont été visitées par l'inspecteur de l'académie de Diofior, mais ne disent mot de cette inspection !

Cette année (électorale !), la CTP n'a pas reçu de matériel du ministère, notamment les cahiers d'exercices. Avec les cahiers achetés, elles ont plus de préparation.

Nous suggérons qu'elles demandent au Directeur de l'école primaire d'éditer des photocopies d'exercices. « *Oui, il est gentil Mr Mbodj* », répond Diogope !

☹️ *Par rapport à 2017, nous avons discerné une certaine baisse de dynamisme des animatrices. Pour les exercices de graphisme, par exemple, petits et grands étaient tous ensemble sur la natte et les bureaux empilés dans un coin des classes, ne semblaient plus utilisés ! ?*

Est-ce juste une fausse appréciation ou une petite démotivation des animatrices et pourquoi ? Nous ne nous sommes pas autorisés à les questionner. A suivre ... !

🌍 Santé & solidarité

Dans le cadre du financement d'une mini médecine préventive, mise en place depuis 2012, à l'attention des enfants qui fréquentent la CTP, le 28 janvier dernier, les animatrices, aidées de Mossane responsable du suivi de cette action, ont accompagné les enfants au poste de santé, pour une visite médicale.

Suite à ces consultations, Marième Ndiaye, l'infirmière, a prescrit des médicaments à 21 enfants ayant des pathologies légères et "classiques" (rhume, gorge rouge, irritation des yeux, éruption cutanée...)

Mossane, qui gère la caisse de solidarité-santé, est allée les acheter à la pharmacie et les a mis dans des sachets identifiés, pour que Seynabou les remette à chaque bénéficiaire.



Jeanne et son cahier de comptes

Elle nous montre le cahier où sont notées toutes les dépenses, suite à cette visite, 57508 Fcfa soit 88,50 €.

☺️ *Une action qui roule tranquillement et atteint le modeste objectif pour lequel elle a été créée !*

🌍 Le Comité de gestion de la CTP

Beaucoup de rencontres informelles avec Amadou Faye, mais pas de réunion avec le comité de gestion, dont il est le Président.



Amadou Faye, au Pic-Boeuf, son restaurant

Avec la baisse du nombre d'enfants à la CTP, Amadou pense que la construction d'une 3ème classe (évoquée au mois d'août et pour laquelle il nous avait donné des devis), peut attendre, ce n'est pas d'actualité immédiate.

Par contre, il relaye la demande des animatrices d'avoir de nouveaux jeux de plein air, afin que plus d'enfants en bénéficient pendant la récréation, notamment, les plus petits.

Mais, Amadou ne veut pas renouveler son mandat, pour la prochaine scolarité, ne se sentant pas assez épaulé.

☺ *Si Amadou concrétise sa démission, Jángalekat perdra un homme de confiance, impliqué, efficace dans le suivi des besoins des animatrices, pour obtenir des devis et très attaché à la transparence dans l'utilisation de l'argent reçu pour les diverses actions.*

🌍 **École primaire :** Nous allons quatre fois à l'école, au moment de la récré, afin de ne pas déranger les classes et pouvoir discuter avec les enseignants.



Mr Mbodj, le directeur, effectue sa dernière année scolaire, ayant atteint l'âge de la retraite

Pendant l'hivernage, deux nouvelles classes ont été construites, mais un abri en tige de mil est encore utilisé, début mars le temps que la dernière soit opérationnelle.

L'école dispose maintenant de 11 classes "en dur". Encore une classe et l'école en aura 2 par sections, CI, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2, pour "oublier" les classes doubles de 60 élèves environ ou les abris en tiges de mil.



N'ayant pas reçu cette année (électorale !) la dotation financière habituelle du ministère, nous recueillons une expression de besoins pour 2 bureaux et 2 chaises, à l'attention des enseignants des 2 nouvelles classes, de la peinture et du diluant pour peindre les tableaux et 2 cartouches de toner, plus cinq rames de papier pour l'imprimante, soit un montant de 118 500 Fcfa (182 € environ).

A la dernière visite, nous remettons 185 € à Mr Ndiaye, instituteur et trésorier de l'école, devant tous ses collègues !



Mr Ndiaye, le trésorier de l'école

☺ *Remarquable : l'imprimante multifonctions, achetée en novembre 2014, fonctionne encore très bien, bravo aux enseignants qui en prennent soin !*

🌍 Centre de Ressources Communautaires :

Depuis plusieurs années, l'ASDES (Association Solidarité pour un Développement Économique et Social) a l'objectif de centraliser et coordonner les aides des diverses associations et ONG qui proposent des aides au village de Ndangane. En 2014, avec une subvention d'ARVEL Voyages" de 6562 €, Jángalekat permet de terminer un bâtiment inachevé et laissé à l'abandon, afin de créer le "Centre de Ressources Communautaires" (CRC), sorte de "maison pour tous", à l'attention des villageois.





Ayant succédé à Ousmane Niane, Amadou Faye (*oui le même que pour la CTP !*) n'est plus président de l'ASDES. Il ne s'est pas représenté lors de l'élection du nouveau Bureau. Le président en exercice est Daouda Sow, travailleur social qui avait contribué aussi à l'élaboration du dossier de demande de subvention ARVEL en 2013. Il faut donc apprendre à le connaître et coopérer avec lui.

Nous le contactons pour une réunion avec le comité de gestion du CRC, afin de connaître la nouvelle équipe, le bilan des activités 2018 et les projets d'activités à venir, autres que le karaté.



De futurs champions de karaté ?

Oui, depuis 2014, les cours sont une réussite. Ils ont lieu six jours sur sept de 17h à 19h avec des enfants, des adultes, hommes et femmes ensemble, sans problème. Mais malgré nos incitations répétées, pas d'autre activité régulière proposée, faute de financement.

La grande salle, ventilée, équipée d'une sono et même d'un vidéoprojecteur, est aussi utilisée de manière occasionnelle, pour des fêtes familiales, les réunions des divers groupes de villageois, parfois des formations et des distributions de moustiquaires imprégnées !



Mais, Daouda Sow a convoqué une réunion du Bureau de l'ASDES (9 hommes et 2 femmes présents), au cours de laquelle il livre un discours de politique générale, avec beaucoup d'idées et de grands projets, mais bien hypothétiques et pas (encore) élaborés, ni concrets.

Sauf pour le CRC, où il veut rendre la salle plus accueillante pour réunions et fêtes diverses. « *Nous avons besoin d'un 2ème volet de subventions, pour carreler le sol, ...etc !* »

Les participants ne sont pas tous d'accord sur les orientations et les échanges sont parfois vifs !

Avant de laisser les participants poursuivre l'ordre du jour, afin de faciliter, peut-être, la création d'une nouvelle activité, nous expliquons l'intention de l'association de financer un animateur 2 à 3 h par jour, 6 jours sur 7, à l'essai pendant une saison, dans la mesure où sa fonction et ses responsabilités sont bien définies.

Daouda répond juste qu'il enverra le compte rendu, ainsi que les projets et les devis et Cheikh Thior, trésorier du comité de gestion de l'école primaire, nous rappelle qu'il cherche le financement pour construire la 12ème classe !

☺ *A ce jour, pas encore de nouvelle..., à suivre !*

🌐 **Alphabétisation à l'attention de femmes**

Pour mémoire, depuis 2010, Jángalekat a déjà financé 14 cours pour 15 à 20 femmes, soit 222 auditrices bénéficiaires, ayant nécessité un budget de 16 405 €.

Depuis les deux groupes de 2013/14 à Ndangane Sambou, l'association confie l'organisation, le suivi et le choix des villages et des femmes bénéficiaires à l'APSA (Association Pour le Service de l'Alphabétisation) association sénégalaise locale.

Une nouvelle fois, c'est Mamadou Coly Diam, président de l'APSA et Awa Sarr, monitrice, qui viennent à notre campement touristique pour une réunion afin de faire le point sur cette activité.



Awa Sarr et Mamadou Coly Diam

Groupe 2018/2019

A Fimela, petit bourg à 8 km de Ndangane, les cours ont commencé début novembre, avec un groupe de 15 femmes, tout se passe bien. Elhadj Diakham, l'animateur, ayant toujours enseigné en sérère, a bénéficié de deux mois de formation, à l'apprentissage en français, assurée par "notre" Awa Sarr.

Les cours (9 mois) se termineront donc fin juillet, en début d'hivernage. cela ne devrait pas trop pénaliser l'assiduité, peu de femmes étant cultivatrices ! ?

A Samba Dia, pour le groupe qui a terminé fin juin 2018, les demandes de microcrédits ne sont pas encore réalisées. Plus de la moitié des femmes n'ont pas et ne voudraient pas payer les 2500 Fcfa de cotisation pour les 9 mois de cours !

Mamadou ne trouve pas cela normal.

Nous approuvons, étant tous les quatre certains qu'aucune apprenante n'est en incapacité de payer 277 Fcfa par mois de cotisation (0,43 €), d'autant que chacune reçoit des livres de lecture et calcul, cahiers, bics, ardoise et calculette d'un coût de 14300 Fcfa (22 €) !



Nous insistons pour que l'APSA exige le paiement des cotisations, par mois ou par trimestre si nécessaire et envisage l'exclusion des récalcitrantes, sans réel motif.

Mamadou va joindre les 6 ou 7 femmes à jour de cotisation, ainsi que la PAMECAS (banque locale), afin qu'elles obtiennent leur microcrédit, 50000 Fcfa chacune (77 €), par groupe de 3 ou 4, Jángalekat finançant les 8500 Fcfa de caution individuelle (13 €).

Projets 2019/2020

En fonction des projets à financer cette année et de la jंगा-trésorerie, nous précisons que cette fois l'asso pourrait financer 2 groupes, comme elle l'avait déjà fait pendant 5 ans, de 2010 à 2015. Mamadou et Awa suggèrent un cours à **Yayème, petit village de brousse à moins de 8 km de Ndangane et un à Mar Fafaco sur une île, à une petite demi-heure en pirogue, de Ndangane.**



Au village de Yayème

Nous précisons que l'alphabétisation peut concerner une langue locale, l'APSA étant la seule compétente à cerner ce qui convient le mieux, en fonction des désirs et des besoins des bénéficiaires.

En partant, Mamadou et Awa remercient une nouvelle fois l'association pour le financement de ces cours.

☺ *C'est vraiment "confortable" et efficace d'avoir délégué cette activité à l'APSA, asso partenaire locale, experte dans son domaine, l'alphabétisation !*

🌐 Inattendue "rencontre" virtuelle, avec des membres d'"Aéropartage" !



Le 25 janvier, un couple de français viennent à la CTP. Après avoir discuté avec Seynabou, ils regardent si la construction d'une nouvelle classe est possible, puis Caty et Jean-Pierre laissent leurs coordonnées sur le cahier de l'animatrice.

Après concertation avec l'équipe des jáng'actifs, en France, c'est OK pour l'envoi d'un courriel, d'autant que Caty est certainement une ancienne formatrice de l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres), qui fit découvrir Ndangane à Félicia et Laure, deux de nos "mères porteuses" de Jángalekat, pour leur stage à Ndangane Sambou, en janvier 1997 !

Caty et Jean-Pierre répondent : *« Par l'intermédiaire d'une association nous envisageons de réaliser quelque chose à la case des tout-petits. Nous aimerions vous en parler de vive voix, ayant une réunion à Paris le 27 mars pour essayer d'obtenir des fonds pour la construction d'une classe supplémentaire ».*

Grâce à WhatsApp, nous avons une conversation téléphonique de près de 30 mn. Caty et Jean-Pierre ont une maison à Ndangane, depuis très longtemps. Ils sont membres d'"Aéropartage", asso humanitaire de la compagnie aérienne CORSAIR international qui a des actions solidaires, à Madagascar, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

A Paris, ils veulent plaider pour la construction d'une nouvelle classe à la CTP, en mai/juin prochain, afin de pouvoir accueillir plus d'enfants dès le mois d'octobre.

De fait, après un 1er local mis à disposition dans un campement privé depuis 2014, en 2016 "Aéropartage" aménage et prête son tout nouveau bâtiment, pour accueillir plus de petits, plus une école primaire payante, suite logique après le jardin d'enfants !



Le local prêté pour le jardin d'enfants

Pour info : Cette année scolaire, l'école maternelle privée accueille 53 enfants : 22 petits, 11 moyens et 20 grands.

Mais, pour "Aéropartage", cette "maison de vie" est destinée à devenir un lieu culturel pour Ndangane, bibliothèque, expos...

Ce qui signifie que tôt ou tard, l'école privée devra trouver un autre lieu et il faut donc anticiper une augmentation de fréquentation à la CTP publique.



Caty et Jean-Pierre veulent proposer la réalisation de cette classe, en partenariat avec Jángalekat, pensant ainsi obtenir plus facilement le financement d'Aéropartage qui a déjà financé cette année les finitions des dernières classes (crépi et carrelages), à l'école primaire.

L'équipe des jáng'actifs répond qu'elle suit l'avis du Comité de gestion de la CTP, « la nécessité d'une classe supplémentaire n'est pas d'actualité immédiate », vu la baisse des inscriptions, les deux classes suffisent.



Depuis notre retour le 22 mars

A Paris, le 27 mars, devis à l'appui, Caty et Jean-Pierre obtiennent d'"Aéropartage" le **budget pour la construction d'une nouvelle classe à la CTP**. Quelles motivations et forces de persuasion !

Le 16 avril Caty nous informe du **début de la fabrication des parpaings**. Avec Jean-Pierre, ils seront à Ndangane en juin, voulant suivre les travaux. L'implantation du bâtiment se fera en collaboration avec Amadou.

Début mai, Jángalekat envoie l'accord pour des jeux de plein air, **1 tourniquet, 1 portique et un toboggan**, le devis est de 320000 Fcfa (492 €) auquel il faudra ajouter de "sérieuses" fixations avec des blocs de béton.

La réalisation d'une fosse septique et de nouvelles toilettes, est reportée à l'année prochaine, dans la mesure où la nouvelle classe accueillera des enfants.

* * * * *



☺ ☺ *Une fois encore, beaucoup de plaisirs pendant ce énième séjour, avec de bons moments partagés avec les amis, les échanges avec les connaissances, les balades au bord du Saloum..., tout en côtoyant des réalités locales, à travers les actions et projets de Jángalekat, mais aussi les coupures de courant aléatoires, l'eau qui ne coule plus aux robinets..., des galères ordinaires pour les villageois ! Nous ne parlons pas encore de notre prochain séjour....., mais lorsque le manque se manifestera..... ! ?*

Jacques, avec l'aide de Cécile

Pour le plaisir des yeux !



Le transport scolaire, en début et fin d'activités



Un regard interrogateur !



La forêt de rôniers, sur la piste pour Yayème



Un livreur d'eau, assoiffé !

Depuis plusieurs semaines, le Sénégal fait face à des grèves dans l'enseignement privé. Ce secteur est devenu un acteur majeur de l'éducation dans le pays. Il attire 30 % des élèves, du primaire au supérieur, et son marché pèse 21 milliards de francs CFA (32 millions d'euros).

Même l'État sénégalais, submergé par l'arrivée de nouveaux bacheliers, se tourne vers le privé où il oriente une partie des étudiants, en échange du paiement de leurs frais d'inscription.

Hamidou Dia, sociologue, met en garde contre une explosion sociale due à ce système éducatif à deux vitesses.

> Le privé attire un tiers des étudiants aujourd'hui au Sénégal. Comment s'est-il fait une telle place face à l'enseignement public ?

Au Sénégal, l'enseignement privé dans le primaire et le secondaire a longtemps été confessionnel, dans le sillage du christianisme et de l'islam au XIX^e siècle.

Mais c'est dans les années 1990, suite aux injonctions du FMI et de la Banque mondiale de réduire les dépenses publiques, qu'il s'est structuré. Puis, face à la pression démographique, il a fallu scolariser en masse, conformément aux Objectifs du millénaire pour le développement des Nations unies qui fixait, à 2015, l'accès à l'éducation pour tous.

Parallèlement à l'essor du privé, on constate une méfiance des parents vis-à-vis du public, miné par des grèves à répétition et que par souci d'économie, des maîtres ont pu être recrutés, sans formation.

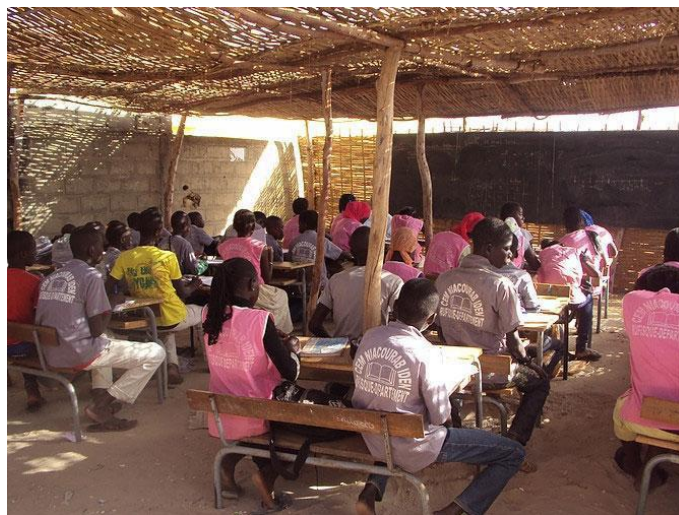


> L'État lui-même se tourne vers le privé en finançant les droits d'inscription de certains bacheliers, environ 10 000 cette année. Cela vous inquiète ?

Oui. C'est une fausse bonne idée que l'État finance le privé avec des deniers publics ! Il y a déjà le problème des professeurs du public qui vont enseigner dans ces écoles privées. Il faut au contraire donner cet argent aux universités publiques. Soutenir le privé, c'est encourager une éducation à deux vitesses.

Au Sénégal, les disparités sociales sont très fortes. Une minorité mène une vie huppée, mais 47 % des 6-16 ans ne vont pas à l'école car leurs parents n'ont pas les moyens de payer 4 000 francs CFA [6 euros] par an ou ne se reconnaissent pas dans l'institution scolaire, jugée trop éloignée de leur histoire et leur vision du monde.

L'alternative, c'est l'école coranique où 30 % des moins de 16 ans, non scolarisés, sont inscrits. Les écoles publiques manquent d'infrastructures et beaucoup de classes sont encore dans des « abris provisoires ».



Face à ces inégalités criantes, l'État doit assumer son rôle en offrant une éducation de qualité pour tous, selon la loi votée en 2004.

Le privé, lui, est dans une autre logique : il doit dégager des bénéfices, c'est sa raison d'être.

> Mais l'État n'a peut-être pas les moyens de soutenir le public... ?

Pas du tout ! L'État doit actuellement 16 milliards de francs CFA [environ 24 millions d'euros] à ces écoles privées qui se sont mises en grève pour réclamer leur dû et menacent de renvoyer 40 000 élèves !

16 milliards de francs CFA, c'est le montant des frais d'inscription des bacheliers qui ont été orientés vers ces établissements. Cette somme aurait pu être investie dans l'université publique en souffrance.

Quand l'État verse 16 milliards à l'enseignement privé, il envoie un mauvais signal aux plus modestes, aux populations rurales, de l'intérieur du pays et de la banlieue.

Évidemment, les ressources de l'État ne sont pas infinies, mais il peut donner un gage fort à ceux qui manquent quasiment de tout. Actuellement, il y a un sentiment d'injustice préjudiciable à la cohésion sociale.

La République doit éviter qu'un gigantesque rideau d'argent ne se dresse entre ses enfants des quartiers huppés et ceux du reste du pays.



Le salaire minimum revalorisé pour la première fois depuis 1996

Jeune Afrique le 03 mai 2018

Un protocole d'accord relatif à la revalorisation du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et du Salaire minimum agricole garanti (SMAG) a été signé, aux termes de négociations entamées, il y a deux ans, entre les organisations syndicales et patronales les plus représentatives », indique le communiqué du ministère sénégalais du Travail.

Le SMIG horaire sera valorisé à 302,890 FCFA (0,46 €) au 1er juin 2018 au lieu de 209,10 FCFA (0,32 €).

Il passera ensuite à 317,313 FCFA (0,48 €) à compter du 1er janvier 2019 et à 333,808 FCFA (0,51 €) à compter du 1er décembre 2019.

« Le SMAG passera à 213,92 FCFA (0,33 €) au 1er juin 2018 alors qu'il était à 182,96 FCFA jusque-là ».



« Ainsi, le SMIG mensuel qui était depuis 1996 fixé à 36 243 FCFA (55,25 €) passe à compter du 1er juin 2018 à 52 500 FCFA (80,03 €), à compter du 1er janvier 2019, à 55 000 FCFA (83,85 €) et enfin à compter du 1er décembre 2019, à 58 900 FCFA (89,79 €) », précise le ministère du Travail.

20 ans de stagnation

En 2013, un rapport de l'Organisation internationale du Travail en 2013 pointait que cette situation (stagnation du SMIG) accentue l'appauvrissement des travailleurs avec une incidence de la pauvreté de 46,7 % en 2011 ».

En 2017, la Banque mondiale soulignait que « malgré une bonne diminution du taux de pauvreté au Sénégal au début des années 2000, la réduction du taux de pauvreté a quasiment stagné à partir de 2005 pour atteindre 46,7% en 2011 et l'extrême pauvreté n'a pas significativement diminué depuis 2001 ».

90% de la main d'œuvre dans l'informel

Pour attendre qu'elle soit, cette première revalorisation des minima salariaux depuis plus de vingt ans, aura un impact limité. Le secteur informel – où les notions de SMIG et SMAG sont, par essence, non respectées – emploie 90 % de la main d'œuvre au Sénégal, selon l'institution internationale.

Le Sénégal a inauguré à Dakar un Musée des civilisations noires

Extraits article « La Tribune Afrique », le 05-12-2019

Jeudi 6/12/2018, à Dakar, le président de la République, Macky Sall a inauguré un grand musée consacré aux « civilisations noires » depuis l'aube de l'humanité.

L'idée d'un Musée des civilisations noires avait été lancée par le poète Léopold Sédar Senghor, premier président du pays, lors du premier Festival mondial des arts nègres en 1966 à Dakar.

Sa construction et son aménagement ont été financés par la Chine pour plus de 30 millions d'euros, ils ont nécessité sept ans de travaux. Son architecture colossale est inspirée notamment des cases rondes de Casamance, une région du sud du Sénégal.



Le MCN est aux portes du quartier administratif et des affaires de Dakar. D'une surface de 14 000 m², il pourra accueillir 18 000 pièces, allant de vestiges des premiers hominidés, apparus en Afrique il y a plusieurs millions d'années, aux créations artistiques actuelles, selon son directeur, « C'est un projet panafricain. Il y aura une facette de chaque partie de l'Afrique », a-t-il souligné, en assurant que le musée pourra accueillir des œuvres d'autres pays du continent moins bien dotés.

Avec ce Musée des Civilisations Noires (MCN) à Dakar et la réhabilitation ou la construction d'autres musées modernes à travers l'Afrique, est battu en brèche l'argument du manque d'infrastructures adaptées, souvent opposé aux demandes de restitution d'œuvres d'art, que des pays comme la France affirment vouloir faciliter.

Cette inauguration vient peu après le rapport remis le 23 novembre au président Emmanuel Macron, rédigé par deux universitaires, la Française Bénédicte Savoy et le Sénégalais Felwine Sarr, qui préconisent de faciliter les restitutions d'œuvres aux anciennes colonies.

Le MCN « revendique le statut de musée moderne » où « l'on peut maîtriser la température et l'humidité dans chacune des salles », a précisé le directeur, M. Bocoum.

« Le Bénin arrive aussi », avec l'ouverture prévue en 2020 de quatre musées modernes dans des villes historiques, auquel M. Macron a annoncé, dès la remise du rapport, la restitution de 26 œuvres réclamées par Cotonou.

Le Sénégal et la Gambie lancent la campagne de distribution de moustiquaires imprégnées

"senego.com", extraits article du 19/04/2019

L'OMS commémore, chaque 25 avril, et ce depuis 2007, la Journée Mondiale contre le Paludisme (JMP), afin de mobiliser, de focaliser et d'engager les partenaires internationaux autour de l'effort global de lutte contre le paludisme. Le thème 2019 est « Zéro palu, je m'engage ».

A l'instar de la communauté internationale, le Sénégal va célébrer la dite journée le dimanche 5 mai 2019 à Keur Ayib dans le district sanitaire de Niourou, occasion saisie par notre pays pour procéder au lancement de la campagne nationale de distribution de moustiquaires imprégnées.

Cette fois ci, et pour la première fois dans l'histoire des deux pays et de la lutte contre le paludisme, la campagne est organisée de façon synchronisée avec la Gambie.

Le Sénégal et la Gambie ont fait le choix de lancer leur campagne dans la zone frontière entre les deux pays à forte valeur symbolique.



Cette journée est un point saillant dans le cadre la mise en œuvre de l'initiative sénégalienne de lutte transfrontalière contre le paludisme signée entre les deux pays en 2018.

La journée sera une occasion de partager avec tous les acteurs les progrès accomplis dans la lutte contre le paludisme, les défis et perspectives pour atteindre les objectifs du plan stratégique national 2016/2020 et l'élimination en 2030.

Au Sénégal, plus de 10 millions de moustiquaires seront ainsi distribuées gratuitement à la population dans le cadre de cette campagne. En Gambie, près d'un million de moustiquaires seront distribuées à la même période.

Cette opération d'envergure est réalisée avec le soutien de partenaires techniques et financiers tels que le Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme, l'Initiative du Président Américain contre le Paludisme (PMI), la Banque Islamique de Développement (BID) et l'OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal).

De la dépénalisation de l'avortement au Sénégal *Chercheuse au CNRS, Marième N'Diaye s'est confiée sur le sort fait à l'avortement.*

www.seneplus - Publication du 12/04/2019

Quelle est la législation actuellement en cours ?

Marième N'Diaye : L'avortement est interdit par le Code Pénal. et punit les femmes y ayant eu recours, d'une peine pouvant aller de six mois à deux ans de prison et d'une amende comprise entre 20 000 et 100 000 F CFA.

Les personnes, ayant voulu provoquer un avortement à une femme enceinte risquent plus encore, les peines vont de un à cinq ans de prison. Les médecins et personnels de santé, s'exposent à un minimum de cinq ans de suspension, voire l'interdiction d'exercer.

En revanche, le code de déontologie médicale autorise « l'avortement thérapeutique », pour sauver la vie de la mère. Mais la procédure est lourde. L'accord de trois médecins est nécessaire et le protocole de décision doit être adressé sous pli recommandé au président de l'ordre des médecins. Par ailleurs les médecins ont une clause de conscience et peuvent donc refuser de pratiquer une IVG, mais doivent adresser la patiente à un confrère qualifié.

Comment l'avortement est perçu par la société sénégalaise et existe-t-il un mouvement qui milite pour l'assouplissement de ces règles ?

Il y a effectivement des militants qui s'appuient sur la signature du protocole de Maputo* qui prévoit, entre autres, la légalisation de l'avortement dans certaines circonstances. L'article 14 c l'autorise « en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste, et lorsque la grossesse met en danger la santé morale et physique de la mère, ou la vie de la mère et du fœtus ».

Ce protocole a été ratifié par le Sénégal, mais les lois ne sont toujours pas harmonisées. L'IVG médicalisée n'est donc toujours pas autorisée et les défenseurs militent pour cette harmonisation.



Quelle est la position des autorités sénégalaises ?

La contradiction entre les textes ratifiés et la réalité a poussé le Ministère de la Santé à commanditer des études sur la situation dans le pays.



Leurs résultats ont permis de fournir des chiffres et de tirer la sonnette d'alarme. Cela a conduit l'État à créer un « groupe d'étude pour l'avortement médicalisé » afin de réfléchir à des propositions destinées à libéraliser la loi. Ce comité a été très investi par les associations de femmes, comme celle des juristes sénégalaises (AJS) et des femmes médecins (AFEMS). Le milieu associatif est donc un acteur majeur de la lutte pour la légalisation de l'avortement même, si à la base, l'initiative a été impulsée par le gouvernement. Le personnel médical, lui, est plutôt en retrait.

Si l'État est à l'initiative d'un assouplissement de la loi, pourquoi la dépénalisation de l'avortement n'est-elle toujours pas actée ? Qu'est-ce qui bloque ?

L'État a créé ce groupe de travail pour temporiser un peu et dire à la société « on travaille sur une solution consensuelle ». Ce qui bloque, c'est la réaction que pourraient avoir les associations et groupes religieux, qui est très craint par le gouvernement.



Quelle pourrait être la réaction des religieux ?

L'église catholique, minoritaire, est très hostile. Selon le dogme, dès qu'il y a fécondation, il y a vie et donc un avortement est inenvisageable.

Selon les écoles juridiques de l'islam sunnite, il peut y avoir plus de marge de manœuvre. Mais le rite malékite, qui prévaut au Sénégal, a une position assez restrictive et condamne sévèrement l'avortement. Plusieurs groupes religieux ont clairement fait savoir leur hostilité.

En janvier 2017, la ligue des oulémas du Sénégal a émis une fatwa, reprise en boucle dans la presse, qui menaçait les députés qui légaliseraient la pratique.

Quelle est la position de la société civile sur l'avortement et comment est-il perçu par les jeunes ?

L'avortement est encore tabou et les femmes ayant eu recours à cette pratique restent stigmatisées. Le poids de la religion est fort. Mais la question est débattue, cela commence à bouger.

Les associations de femmes ont donné un coup d'accélérateur au débat, en mettant en avant dans leurs campagnes le lien entre la hausse des violences sexuelles et la problématique de l'avortement.

Elles ont donc une double peine. Cette situation parle aux gens, et permet de montrer que ces femmes ne sont pas des criminelles mais des victimes. Ce qui est demandé c'est juste l'avortement dans des circonstances particulières, prévues par le protocole de Maputo.

Même dans le milieu judiciaire, bien que réputé conservateur, la donne change. Des juges ont souligné, notamment par voie de presse, la problématique de l'infanticide (récurrente et devenue presque banale au Sénégal) qui pose la question de l'avortement.

Les magistrats appellent donc à se questionner sur les raisons de ces infanticides, et sur la réponse de la justice.

Est-ce que les incarcérations sont adaptées à ce phénomène ?

N'aurait-on pas moins d'infanticides si on autorisait les femmes à avorter en certaines circonstances ?

Aujourd'hui le débat est ouvert.

La contraception peut-elle aussi faire partie de la solution ?



L'accès à la contraception au Sénégal est encore problématique. La loi sur la santé de la reproduction de 2005, vise à la rendre accessible à tous, sans distinction d'âge ou de sexe.

Mais dans les faits, son utilisation reste faible bien qu'en forte progression : en 1997, seulement 8 % des femmes mariées pratiquaient la contraception, contre 23 % en 2016. Mais il y a encore une différence notable entre le texte, qui a priori encourage la prise de contraceptifs et la pratique, où persistent encore les difficultés d'accès, de méconnaissance et une différence de traitement selon le statut des femmes.



*** Protocole de Maputo (extrait article de "Wikipédia")**

Un protocole sur le droit des femmes a été adopté par l'Union Africaine le 11 juillet 2003 lors de son deuxième sommet à Maputo au Mozambique. Il est entré en vigueur le 25/11/2005 à la suite de sa ratification par les 15 États membres requis de l'Union Africaine.

Sur les 54 États membres, le Botswana et l'Égypte ne l'ont ni signé, ni ratifié, 49 l'ont signé, mais seuls 37 l'ont ratifié et déposé.



Point sur les adhésions et dons 2019



Comme évoqué dans le message de vœux sur la Jánганouvelles du mois de janvier, le climat de contestation sociale et politique, de révolte et d'indignation, de peur et d'incompréhension, aurait-il un petit effet démobilisateur sur des choix solidaires ?

Nous espérons que non, mais cette année les contributions arrivent danke, danke (doucement, doucement), comme aiment à dire nos amis sénégalais !

Fin avril, Alix notre trésorière, a enregistré seulement 18 adhésions de fidèles adhérents et donateurs, dont onze d'entre-eux ont utilisés HelloAsso, soit 830 € crédités sur le jánգa'compte.

L'an passé, à la même date, 29 d'entre-vous avaient déjà envoyé leurs contributions, pour un montant de 1320 €. Il est vrai que 2018 a finalement été une bonne année, le montant des adhésions et dons ayant été de 4 426 €.

Assurément, il y a une bonne marge de progression pour approcher ce chiffre, mais cela ne dépend que de vous !

L'historique de ces dernières années montre que 85 % des contributions ont lieu entre janvier et juin.

Alors, si vous choisissez de continuer à soutenir les actions de l'association au Sénégal, c'est bien le moment ! ?

Toute l'équipe des jánգ'actifs conduit les projets de développement, essayant de répondre au mieux aux besoins des partenaires de Jánգalekat à Nđangane, comme vous avez pu le lire en début de ce Jónrnalekat.

Mais, vous le savez, rien ne se fera sans votre soutien financier, régulier et/ou occasionnel.

Alors merci d'avance pour votre confiance et soutien renouvelés, sans vous Jánգalekat n'existerait plus !

N.B. Vous ne vous rappelez plus la date de vos dernières contributions ?

Vous cliquez ci-contre [jangalekat@gmail.com] pour nous interroger, nous vous répondrons avec plaisir.

Nous vous rappelons que maintenant **vous pouvez adhérer et effectuer des dons avec à "HelloAsso"**.

Ce moyen, facile, rapide et sécurisé pour vous, allège aussi le traitement administratif pour Alix, la trésorière.

Nous vous encourageons donc à utiliser cette possibilité.

Pour contribuer aux financements des actions de développement au Sénégal :

> Vous cliquez là : **[Soutenir les actions de JÁNGALEKAT "pour un coup de pouce à l'école sénégalaise" !](#)**

> Ou, pour les fidèles du stylo, de l'enveloppe et du timbre, vous envoyez dons et adhésions à :

Association Jánգalekat, chez Alix Masure, 61 avenue Paul Santy, 69008 LYON.

(chèque à l'ordre de JÁNGALEKAT)

L'adhésion, à 20 € depuis 2005, reste inchangée et les dons toujours illimités !

N.B. Adhésion à 12 € pour chômeurs & étudiants

Les adhérents et donateurs, recevront un reçu fiscal en temps utile, leurs contributions étant déductibles de leurs revenus à 66 % pour ceux qui sont assujettis à l'impôt sur le revenu.



Prélèvement à la source : avec ce nouveau système, vos dons sont toujours déductibles.

Vous percevez désormais votre crédit d'impôt en deux fois : pour vos dons 2018, 60% du montant du crédit d'impôt vous a été versé en janvier (part calculée sur vos dons 2017) et le reste le sera en juillet (le total correspondant au crédit d'impôt lié à vos dons 2018). Ce sera identique pour l'année 2019 et les suivantes.



Pour mémoire : les associations, ARVEL Voyages et Jánգalekat, sont partenaires pour soutenir des projets de développement. Si vous partez avec ARVEL et choisissez un "voyage solidaire", en plus de 6 € de l'adhésion (sur 18), 30 à 60 € du prix du voyage sont crédités sur un fonds dédié à ces projets.

N'hésitez pas à consulter le site web, cliquez là > <https://www.arvel-voyages.com/>



Bulletin de soutien à JÁNGALEKAT, par courrier (à renseigner si changements depuis 2018)

NOM : Prénom :

Adresse postale :

.....

Courriel : (Permet des économies de frais d'expéditions)

J'adhère ou je renouvelle **mon adhésion ***, toujours à 20 € (chômeurs & étudiants 12 €)

◆ J'effectue **un don de soutien *** aux actions de l'association - *adhésions et dons sont déductibles à 66%

J'envoie un chèque de € à l'ordre de JÁNGALEKAT

à cette adresse : JÁNGALEKAT chez Alix Masure, **61 avenue Paul Santy – 69008 LYON**

Date : / / 2019

Signature :

